



se2009.eu

PC.DEL/914/09
12 November 2009

Original: FRENCH

La Présidence suédoise de l'Union européenne

**OSCE Conseil Permanent No. 781
Vienne 12 Novembre 2009**

Réponse de l'Union européenne en réponse aux co-Présidents du Groupe de Minsk et au Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-Présidents du Groupe de Minsk, et tout particulièrement à l'ambassadeur Bradtke pour sa première apparition au Conseil permanent, ainsi qu'au Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, et les remercie de leurs rapports circonstanciés.

L'Union européenne se félicite de la dynamique de la négociation sur le conflit du Haut-Karabakh, que les rencontres régulières entre les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont tout particulièrement illustrée au cours de l'année écoulée. Nous notons avec satisfaction que cinq rencontres de ce type ont déjà été organisées en 2009 et qu'une 6ème devrait intervenir avant la fin du mois de novembre. L'UE relève que ces rencontres ont toutes confirmé le caractère constructif de la relation établie entre les deux Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, ainsi que leur volonté

Postal address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Visitor's address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Telephone
+43 (0) 1 217 53 0

Fax
+43 (0) 1 217 53 380

E-mail: osse-del.wien@foreign.ministry.se
euoffice@osce.org

de parvenir à une compréhension mutuelle des principes de base qui leur ont été soumis lors du Conseil ministériel de Madrid en novembre 2007. Ce document constitue aujourd'hui la seule offre juste et équilibrée ouvrant la voie à un règlement durable du conflit. L'Union européenne émet le vœu que de nouvelles avancées en vue d'une solution pacifique, sur cette base qui combine trois des dix principes de l'Acte final de Helsinki, à savoir le non-recours à la force, l'intégrité territoriale des Etats et l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, pourront se concrétiser dans les prochains mois.

L'Union européenne s'associe pleinement à la déclaration faite par les Présidents français, américain et russe le 10 juillet dernier en marge du Sommet du G8 de l'Aquila. L'Union européenne encourage les Parties, comme l'ont solennellement fait à cette occasion les Chefs d'Etat des trois pays co-médiateurs, à finaliser rapidement le document de Madrid. Comme elle l'a souligné à maintes reprises, l'Union européenne rappelle que les efforts des co-Présidents du Groupe de Minsk ne pourront aboutir que si les Parties prennent leurs responsabilités et ont le courage de consentir aux compromis nécessaires. Elle les exhorte donc à nouveau à faire preuve du réalisme et de la volonté politique indispensables pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable. L'Union européenne invite les Parties à redoubler d'efforts afin de préparer activement leurs opinions publiques à la perspective de la conclusion d'un tel accord.

Madame la Présidente,

L'Union européenne n'ignore pas qu'un autre processus historique est également en cours dans la région et qu'il contribuera aussi à la sécurité, à la stabilité et à la coopération dans l'ensemble du Caucase du Sud. L'Union européenne tient toutefois à marquer le caractère autonome de ce processus et celui de la négociation sur le conflit du Haut-Karabakh. L'Union européenne voudrait rappeler à cet égard la déclaration des co-Présidents du Groupe de Minsk en date du 1er octobre 2009, selon laquelle:

« les négociations menées par le Groupe de Minsk sont un processus autonome qui devrait être conduit selon sa logique propre, sans condition préalable ni lien quel qu'il soit avec un autre processus, selon son propre calendrier, et sans accélération ou délai imposés par ailleurs ».

Madame la Présidente,

Nous souhaitons faire part de notre appréciation positive du travail réalisé, parfois dans des conditions de sécurité difficiles, comme l'ont démontré les échanges de tirs du 26 février dernier qui ont conduit à l'annulation de la mission d'inspection, par le Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la conférence de Minsk, l'Ambassadeur Kasprzyk, et son équipe. L'Union européenne attache la plus grande importance à la poursuite sans entrave de leurs activités de surveillance du cessez-le-feu sur la ligne de contact et le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces activités contribuent incontestablement à réduire les tensions dans la région et constituent un instrument précieux pour mettre en œuvre des mesures de confiance sur le terrain.

L'Union européenne est à cet égard encouragée par l'évaluation faite par l'ambassadeur Kasprzyk d'une diminution globale des violations du cessez-le-feu depuis le mois de mars dernier, qui coïncide avec l'intensification des efforts des co-médiateurs. Tout en renouvelant notre appel au strict respect du cessez-le-feu, nous exhortons les Parties à respecter de bonne foi leurs engagements à ne pas recourir à la violence. Alors que l'ambassadeur Kasprzyk a pour cette année imputé aux tireurs d'élite l'essentiel des victimes militaires et civiles, dont nous déplorons la perte, nous regrettons à nouveau que les recommandations faites lors du Conseil ministériel de Helsinki par les ministres des pays co-président le Groupe de Minsk en matière de retrait de la ligne de contact des armes de précision à longue portée n'aient pu être suivies d'effets sur le terrain.

En conclusion, l'Union européenne renouvelle son plein soutien à la médiation conduite par les co-Présidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'aux activités de l'ambassadeur Kasprzyk. L'Union européenne réitère également sa détermination à travailler étroitement avec les Parties à la promotion de la stabilité et de la prospérité, ainsi qu'à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans la région, et à renforcer avec elles ses relations de coopération dans le cadre notamment du Partenariat oriental.

La CROATIE* et l'ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE*, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZEGOVINE, le MONTENEGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels;

ainsi que l'ISLANDE, le LIECHTENSTEIN et la NORVEGE, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.